

COMMUNE DE VIRY

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 21 Mars 2011

Convocation : 14 Mars 2011

Présents : Mlle BALLANDRAS
Mmes JOLY, PONTUS, ROZE
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST,
URCISSIN

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Compte administratif 2010

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2010 présenté par Monsieur le Maire et qui fait apparaître un déficit d'investissement de 86 596,38 euros et un excédent de fonctionnement de 135 054,41 euros, soit un résultat global excédentaire de 48 458,03 euros.

2- Compte de Gestion 2010

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2010 du Trésorier de Charolles.

3- Affectation du résultat d'exploitation

Le Compte Administratif 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 135 054,41 euros. Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 86 596,38 euros à l'exécution du virement à la section d'investissement au compte 1068,
- 48 458,03 euros au compte 002 à l'excédent reporté.

4- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal souhaite procéder à la restauration du toit de la mairie ainsi qu'à l'isolation et à la rénovation intérieure de celle-ci.

A cet effet, Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 pour ces travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter la DETR 2011 pour ces travaux.

5- Vote des subventions 2011

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent les subventions suivantes pour l'année 2011 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers de Charolles : 46 €
- A.R.P.A.G.H. Charolles : 50 €
- Papillons Blancs Paray-le-monial : 50 €
- Foyer Socio éducatif collège de Charolles : 25 €
- Service de remplacement féminin de Palinges : 30 €
- Centre Léon Bérard à Lyon : 70 €

- A.D.M.R. de Charolles : 110 €
- Office de tourisme de Charolles : 60 €
- Service de remplacement de Charolles : 100 €
- Le Souvenir Français de Charolles : 30 €
- Les Anciens Combattants de Viry : 110 €
- Association Arc en Ciel à Seyssel : 30 €
- Judo Club Charolais : 20 €
- Défi Anthony : 50 €
- Centre d'Etudes des Patrimoines Culturels du Charolais-Brionnais : 25 €
- Club de Foot de Vendennes-les-Charolles : 50 €

6- Subvention CCAS 2011

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité une subvention de 400 euros pour le CCAS de la Commune.

7- Indemnité poids publics

Est attribuée une indemnité de 35 euros au régisseur des poids publics, soit la moitié de la recette encaissée en 2010 qui était de 70 euros.

8- Participation frais de fonctionnement école Martigny le Comte

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition de convention lui a été adressée pour participer aux frais de scolarisation de deux enfants de la Commune de VIRY qui sont inscrits à l'école de Martigny le Comte, pour l'année scolaire 2010/2011.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de verser la somme demandée pour la scolarisation de ces deux enfants, soit la somme de 200 euros (100 euros/enfant).

9- Participation frais de fonctionnement écoles de Charolles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Charolles lui demande une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de la Commune de Charolles, d'un montant de 539 € par élève, pour l'année scolaire 2009/2010.

Dix enfants de VIRY ayant été scolarisés dans ces écoles de la Commune de Charolles, lors de l'année scolaire 2009-2010, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 5390 € à Charolles.

10- Convention Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a adressé une nouvelle convention permettant de faire appel, en tant que besoin, à certaines missions facultatives. Le Conseil Municipal décide d'étudier l'utilité réelle de cette nouvelle convention pour la Commune avant de signer la dite convention.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le site internet d'hébergement « cybercommunes » auquel la commune adhère va cesser au 30/06/11. Une alternative est en cours d'étude.